

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2008 en vue de l'ouverture de quatre crédits, d'un montant total de 1 214 500 francs, destinés à divers travaux d'entretien dans les groupes scolaires de Trembley I, du Seujet, de Cayla et du 31-Décembre, soit:**

- un crédit de 662 500 francs pour la réfection des quatre blocs sanitaires de l'école de Trembley I;
- un crédit de 314 700 francs pour la sécurisation des façades de l'école du Seujet;
- un crédit de 162 500 francs pour la réfection des sols des couloirs de l'école Cayla;
- un crédit de 74 800 francs pour la réfection du parquet de la salle d'éducation physique de l'école du 31-Décembre.

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie les 12 novembre et 3 décembre 2008, sous la présidence de Mme Linda de Coulon. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses travaux.

### **Préambule**

Depuis 1981, le Conseil administratif a régulièrement sollicité des crédits destinés à entretenir les bâtiments scolaires enfants et primaires dont il a la charge. Grâce à cette politique, les quelque 12 000 élèves des degrés de la première enfantine à la sixième primaire qui fréquentent les écoles de la Ville de Genève bénéficient d'un cadre conforme, ainsi que le prévoit la loi sur l'instruction publique et le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1 10.11) qui en découle.

Les travaux effectués dans le cadre de ces crédits d'investissement sont indispensables pour limiter la dégradation de l'état du patrimoine scolaire bâti. Par ailleurs, les travaux demandés dans le cadre de la présente proposition concernent des interventions relatives à la sécurité et à la salubrité des écoles de Trembley I, du Seujet, de Cayla et du 31-Décembre.

### **Séance du 12 novembre 2008**

*Audition de Mme Isabelle Widmer-Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction*

Mme Widmer-Bisevac explique que le budget de son service ne permet qu'un entretien minimal des établissements. La demande de crédit concerne les travaux suivants: les sanitaires de l'école de Trembley I, qui n'ont pas été rénovés depuis

cinquante-huit ans; les façades de l'école du Seujet; les sols des couloirs de l'école de Cayla, qui présentent aujourd'hui une image de saleté et de manque d'entretien; le parquet de la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre.

Sur demande de plusieurs commissaires ayant remarqué la disparition, de la salle de commission, d'une partie de leurs effets personnels ou de fonction, la présidente suspend la séance afin d'éclaircir la situation.

### **Séance du 3 décembre 2008**

*Audition de Mme Isabelle Widmer-Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction*

Mme Widmer-Bisevac rappelle ses propos liminaires de la séance du 12 novembre 2008.

M. Fuchsloch, concernant le premier crédit, explique que rien n'a été fait concernant les sanitaires de l'école Trembley I. Il signale que les sanitaires dont il est question se situent au rez-de-chaussée et au premier étage, aux deux bouts du bâtiment, qui a une forme en U. Il montre quelques images pour en illustrer la dégradation. Il s'agirait de faire bénéficier tous les sanitaires d'ouvertures vers l'extérieur.

M. Fuchsloch, concernant le deuxième crédit, présente les travaux prévus pour sécuriser la façade en plaques de granit de l'école du Seujet. Les plaques mesurent chacune, en centimètres, 60x80x3, pour un poids de 150 à 200 kg. Elles sont fixées au béton par des crochets amarrés à des masses de mortier. L'usure de ces derniers ne garantit plus la fixation des plaques, ce qui représente un grand danger pour les passants. Il propose donc de planter des vis-rondelles en inox à tous les angles, à l'intersection entre quatre plaques. Les travaux devraient durer trois mois, surtout pendant les vacances scolaires.

M. Fuchsloch présente la troisième demande de crédit visant à la réfection des sols en ciment des couloirs de l'école de Cayla. Bien que l'école ait été inaugurée en 1992, il a fallu très vite recouvrir les sols avec un enduit antiglisse. Progressivement, le revêtement a présenté des problèmes de dégradation qui rendent désormais difficile l'entretien courant des sols des couloirs et donnent au plancher un aspect lépreux. Le traitement prévoit, tout en ménageant certaines parties qui sont en granit, d'enlever l'ancien revêtement par un grenailage, puis de couler une couche autolissante qui puisse être entretenue.

M. Fuchsloch présente enfin le quatrième crédit, qui prévoit de remplacer le parquet de la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre, pourtant rénové en 1993. En effet, les entraxes des lambourdes ne sont pas adaptés aux activités sportives, ce qui entraîne, à terme, la cassure des lames du parquet, en laissant apparaître des fissures et des échardes. Les travaux prévoient donc la pose d'un nouveau parquet. M. Fuchsloch tient à préciser que le parqueteur mandaté en 1993 n'était pas spécialisé et n'avait pas l'expérience requise pour l'utilisation intensive de ce sol.

Fin de la présentation. La présidente invite les commissaires à passer aux questions.

Un commissaire dit être atterré par l'exposé qui précède. Il ne comprend pas que les sanitaires de Trembley I n'aient pas pu être entretenus régulièrement, alors que leur état relève de normes d'hygiène. Il dit être inquiet de ce qui pourrait se révéler ailleurs. Il dit aussi son étonnement qu'une entreprise non spécialisée ait pu être mandatée pour réaliser le parquet de la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre.

M. Fuchsloch répond qu'il partage le sentiment de l'orateur. S'agissant de l'entretien, il explique qu'il dispose de 40 000 à 45 000 francs par bâtiment scolaire, ce qui constitue une somme très faible. Dans ces conditions, son service se voit obligé d'opérer des choix. Au sujet du parquet de l'école du 31-Décembre, il ignore les raisons pour lesquelles le chantier a été adjugé à une entreprise qui n'avait pas l'expertise nécessaire pour une salle de sport. Vraisemblablement, toutefois, il y a eu un appel d'offres.

Un commissaire partage l'étonnement exprimé plus haut. Certes, le budget d'entretien n'est pas suffisant, mais il s'étonne que l'administration envoie des demandes de crédits pour des travaux qui relèvent davantage du confort, tels que les protections contre le bruit, et qui sont moins urgents que la réfection des sanitaires de l'école de Trembley I ou d'autres écoles. Il se demande comment sont décidées les priorités et comment le Service des écoles et institutions pour l'enfance présente ses projets.

Mme Widmer-Bisevac répond que le choix des interventions est difficile: rénovations complètes ou demande de crédit complémentaire? On sait que des rénovations complètes durent entre cinq et dix ans et que des travaux intermédiaires sont souvent nécessaires. Souvent on fait des travaux en attendant une véritable rénovation. La décision ne dépend pas seulement de son service. Le Service d'architecture est débordé.

Un commissaire se dit choqué par l'état des sanitaires de Trembley I. Il se demande si le Conseil administratif est vraiment conscient de ce qui se passe dans les bâtiments scolaires. L'hygiène des toilettes n'a pas moins d'importance que les conditions de travail en classe. S'agissant de l'école du Seujet, il demande pourquoi ne pas poser des fixations au milieu des plaques plutôt qu'aux angles. M. Fuchsloch répond que, si on visse la plaque au milieu, elle risque de se fendre à la moindre action mécanique sur sa surface. Il précise que le projet prévoit de renforcer les fixations sur les plaques, sans les enlever, et de les reposer ensuite sur le mur. Dans un tel cas, il faudrait remplacer les plaques enlevées et ce serait alors une rénovation et le coût serait dix fois supérieur au devis actuel.

Le même commissaire demande si les plaques seront nettoyées. La réponse de M. Fuchsloch est affirmative.

Toujours le même commissaire demande si les échardes de l'école du 31-Décembre ont produit des blessés. M. Fuchsloch répond qu'il a connaissance d'une personne blessée et il indique que la salle n'a pas été fermée, parce que l'équipe de l'école a pu poser des bandes adhésives pour prévenir d'autres problèmes. Mme Widmer-Bisevac fait remarquer que cette salle est tout de même à deux doigts de fermer,

mais qu'on hésite toujours à faire un geste qui amène à réduire le programme scolaire.

Un commissaire dit n'être ni choqué ni surpris par l'exposé du Service des écoles et institutions pour l'enfance. S'agissant du budget d'entretien, dont le service affirme qu'il n'est pas suffisant, il est d'un avis contraire. Il rappelle que, sous le mandat du conseiller administratif Christian Ferrazzino, les postes budgétaires 314 et 315 ont été augmentés. De plus, il pense que le changement d'un parquet relève typiquement du budget des investissements, qui doit être amorti, et c'est pourquoi il est opposé à utiliser le budget d'entretien pour cela. A propos du parquet de l'école du 31-Décembre, il demande si tous les contrôles ont été effectués pour vérifier sa réalisation correcte. Il s'étonne qu'il ait fallu si longtemps pour connaître l'information de son inadéquation. Sa question vaut aussi pour les sols des couloirs de l'école de Cayla. S'agissant des contrôles, M. Fuchsloch reconnaît qu'il y a eu des manquements dans l'expertise. Il tient toutefois à préciser que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'est pas responsable de la réalisation des travaux qu'il commande.

Un commissaire demande des précisions sur l'activité de M. Fuchsloch dans le service. M. Fuchsloch répond qu'il a la responsabilité de l'entretien technique des bâtiments scolaires de la Ville. Le commissaire demande s'il élabore aussi les critères pour déterminer quels sont les travaux urgents et prioritaires et ceux qui relèvent de l'entretien courant. Mme Widmer-Bisevac tient à préciser que les décisions finales incombent à la cheffe de service. Le commissaire demande s'il existe un plan stratégique ou un rapport sur l'état technique du parc scolaire. M. Fuchsloch répond qu'il existe une liste qui répertorie les besoins. Mme Widmer-Bisevac confirme cela, tout en précisant qu'elle souhaiterait compléter la documentation. M. Fuchsloch évoque l'existence d'une étude sur 36 écoles. Il y a environ cinq ans, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a demandé au Conseil administratif de faire réaliser une étude stratégique sur 36 bâtiments scolaires. Malheureusement, le Conseil administratif a décidé de confier l'étude non pas à un architecte externe mais à des fonctionnaires de l'administration municipale. A son avis, ce travail a été fait trop rapidement. Ses résultats sont frustrants et ne constituent pas un véritable outil de travail. Il croit savoir que les membres de la commission des travaux ont reçu un exemplaire de cette étude.

Un commissaire se demande de quelle manière les informations sont acheminées jusqu'au Conseil administratif. Il demande si les écoles disposent d'une personne de contact pour signaler les besoins techniques. Il souhaiterait savoir si, outre la pédagogie, les directeurs nouvellement nommés auront aussi la responsabilité de leurs bâtiments. Mme Widmer-Bisevac explique que les concierges des écoles ont la responsabilité de faire remonter des informations sur l'état du préau et sur les besoins techniques signalés par les enseignants. Au sujet des directeurs, elle explique qu'ils vont changer la donne. Pour l'instant, les attitudes sont diverses, mais elle espère que, à terme, les directeurs seront des partenaires du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

### *Discussion de la commission*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre observe que les travaux décrits dans la proposition PR-647 relèvent d'une obligation, c'est pourquoi les commissaires de son groupe voteront ces crédits. Il appelle toutefois à davantage de vigilance à l'avenir.

Un commissaire radical estime qu'il n'y a pas le choix. Les travaux décrits doivent être réalisés. Il est toutefois surpris par l'état des locaux concernés et il s'interroge sur la manière dont sont fixées les priorités en matière de travaux. En outre, l'exposé sur l'état du parquet de la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre le laisse songeur. Quelqu'un a mal fait son travail. Est-ce le parqueteur, l'architecte mandataire ou le mandant municipal? Au final, on ne peut que constater ce qu'il faut bien appeler un défaut de conception.

Une commissaire socialiste dit être choquée par le rôle des architectes. Certaines tentatives révèlent, par la suite, des défauts de construction. Il faudra être plus vigilant à l'avenir. Elle tient à faire remarquer aux représentants de l'Entente, qui soutiennent les baisses d'impôt et se soucient de la dette, qu'il est malvenu ensuite de se lamenter que des travaux soient mal faits. Elle annonce que son groupe soutiendra les demandes de crédits contenues dans la proposition PR-647.

Un commissaire démocrate-chrétien résume la présentation de Mme Widmer-Bisevac et de M. Fuchsloch par la formule «le poids des mots, le choc des photos». Pour lui, les conditions d'hygiène sont aussi importantes que le confort des salles de cours. S'agissant des travaux sur les plaques faciales de l'école du Seujet, il estime qu'ils se situent à une limite: s'agit-il d'entretien ou relèvent-ils des investissements? Il annonce cependant le soutien du groupe démocrate-chrétien aux demandes de crédits de la proposition PR-647.

Un commissaire des Verts annonce que les commissaires de son groupe, pour qui les écoles et les hôpitaux sont une priorité, voteront les crédits contenus dans la proposition PR-647. Il tient cependant à signaler quelques bémols. Il remarque que, chaque année, le Conseil municipal vote en toute confiance un budget d'investissements, des budgets de fonctionnement et des projets présentés comme prioritaires. La présentation de ce soir montre que les véritables urgences ne remontent pas. Il pose la question des moyens dont disposent les conseillers municipaux pour vérifier les priorités et leur cheminement à travers l'administration municipale.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce le soutien de son groupe à la proposition. Elle dit partager les remarques sur le parquet de la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre, en regrettant qu'il ne soit pas possible de se retourner contre l'entreprise chargée de ces travaux. S'agissant des toilettes de l'école de Trembley I, dont les images révèlent des traces d'infiltration d'eau, leur état ne lui apparaît pas si choquant eu égard à l'ancienneté des installations. Quoi qu'il en soit, A gauche toute! est favorable à l'augmentation des crédits d'entretien, y compris pour les écoles.

Un commissaire libéral annonce qu'il votera les crédits de cette proposition, dont il précise qu'ils relèvent des investissements et non de l'entretien. A ce sujet, il rappelle que l'Entente est favorable à affecter des fonds pour l'entretien du patrimoine de la Ville, objet par objet, outre les frais de fonctionnement et séparément des crédits d'investissements. Ce n'est pas un problème de priorité; tous les bâtiments doivent être entretenus. Il invite une fois encore les conseillers municipaux à revoir les postes 314 et 315 du budget de la Ville. Par ailleurs, paie-t-on le juste prix? Pour lui, tant qu'ils seront articulés en CFE (code des frais par éléments) et non en CFC (code des frais de construction), on ne sera jamais en mesure de répondre à la question.

Au sujet de l'hygiène et de la sécurité des bâtiments scolaires, un commissaire démocrate-chrétien fait remarquer aux représentants de la gauche que l'état des sanitaires de l'école de Trembley I est jugé préoccupant par le Service de santé de la jeunesse, ainsi que cela est mentionné dans le descriptif des travaux de la proposition PR-647, il donne lecture du passage correspondant (proposition PR-647, page 2, premier paragraphe).

*Vote*

Mise aux voix, la proposition PR-647 est approuvée à l'unanimité.

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 662 500 francs destiné à la réfection des quatre blocs sanitaires de l'école de Trembley I.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 662 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 314 700 francs destiné à la sécurisation des façades de l'école du Seujet.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 314 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

## PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 162 500 francs destiné à la réfection des sols des couloirs de l'école de Cayla.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 162 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

## PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 74 800 francs destiné à la réfection du sol de la salle d'éducation physique de l'école du 31-Décembre.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 74 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.